



# PARC ÉOLIEN DE LA FALISE AUCHY-LÈS-HESDIN ET WAMIN **COMITE DE SUIVI N°1**

LE 12 AVRIL 2023, A AUCHY-LES-HESDIN



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par KDE Energy France)

## Synthèse

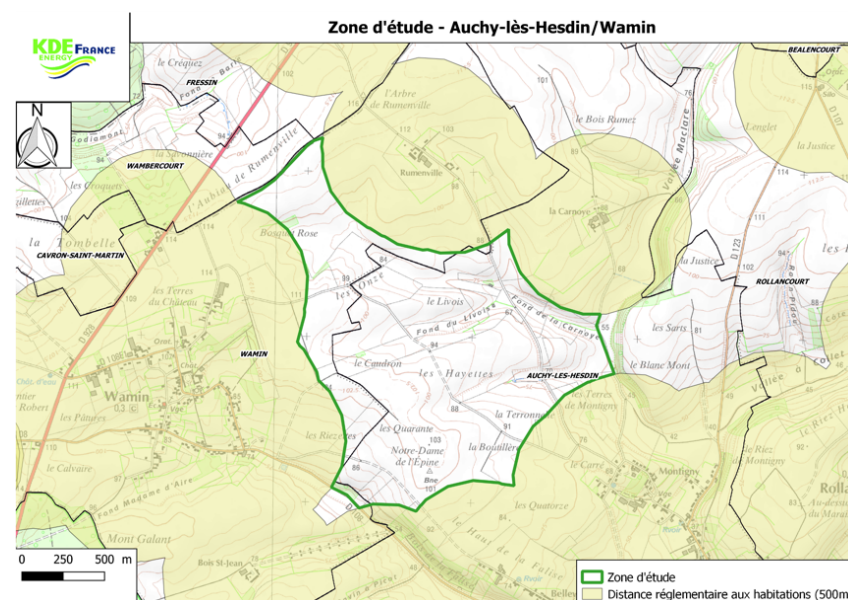
### Le comité de suivi n°1

19 personnes ont participé au comité de suivi (voir liste page 3). L'objectif de ce comité était de présenter le projet éolien, la démarche et les résultats des premières études illustrant les enjeux à prendre en compte dans la définition de l'implantation des éoliennes.

### Le calendrier

- 2022 : présentation aux conseils municipaux
- Depuis 2022 : études environnementales
- 2023 : définition du projet, information et dialogue
- Début 2024 : dépôt du dossier ICPE
- 2025 : enquête publique (1 mois)

### La zone d'étude



La zone d'étude concerne une partie des territoires d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin (à l'intérieur du contour vert ci-dessus).

### Apport de la réunion du comité de suivi

- ⇒ La démarche est le résultat d'un partenariat entre trois acteurs : Velocita Énergies, Valeco et KDE ENERGY France qui ont été présentés lors de ce comité (voir p.5)
- ⇒ Les premières études sur l'état initial de la zone ont permis de soulever plusieurs enjeux lors de cette réunion (voir p.11 à 17) :
  - Enjeux acoustiques
  - Paysagers
  - Environnementaux, etc.
- ⇒ A ce stade, le nombre et la taille des éoliennes ne sont pas définis (voir p.19). Les porteurs de projet vont prendre en compte les contraintes réglementaires qui ont été illustrées pour définir ces éléments. Cela sera présenté lors du 2<sup>nd</sup> comité de suivi.

### L'information et le dialogue

- ⇒ Un second comité de suivi aura lieu en automne 2023 afin de présenter les variantes d'implantation envisagées ainsi que les premiers photomontages réalisés.
- ⇒ Chaque comité fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à tous les invités.
- ⇒ En parallèle, des lettres d'information seront diffusées, le site internet dédié au projet sera mis à jour régulièrement et des permanences d'information seront organisées fin 2024.

## Sommaire

|                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Synthèse.....</b>                                                            | <b>1</b>  |
| Le comité de suivi n°1 .....                                                    | 1         |
| Le calendrier .....                                                             | 1         |
| La zone d'étude .....                                                           | 1         |
| Apport de la réunion du comité de suivi .....                                   | 1         |
| L'information et le dialogue .....                                              | 1         |
| <b>Les participants .....</b>                                                   | <b>3</b>  |
| Collectivités.....                                                              | 3         |
| Organismes environnementaux .....                                               | 3         |
| Organismes patrimoniaux.....                                                    | 3         |
| Chambre d'hôtes .....                                                           | 3         |
| Volontaires .....                                                               | 3         |
| Porteurs du projet .....                                                        | 3         |
| Animation, organisation de la réunion .....                                     | 3         |
| Excusés.....                                                                    | 3         |
| <b>Introduction .....</b>                                                       | <b>4</b>  |
| <b>La démarche .....</b>                                                        | <b>5</b>  |
| ➤ <b>Un partenariat entre trois acteurs.....</b>                                | <b>5</b>  |
| Velocita Énergies .....                                                         | 5         |
| Valeco .....                                                                    | 6         |
| KDE ENERGY France .....                                                         | 6         |
| ➤ <b>Une démarche concertée.....</b>                                            | <b>7</b>  |
| Outils de concertation et de communication.....                                 | 7         |
| Calendrier du projet .....                                                      | 9         |
| Enquête publique et délibérations des communes .....                            | 9         |
| Le comité de suivi .....                                                        | 10        |
| ➤ <b>Un parc éolien pour répondre aux besoins énergétiques<br/>futurs .....</b> | <b>10</b> |

## Résultats de l'étude des enjeux..... 12

|                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| ➤ <b>Définition des enjeux .....</b>       | <b>12</b> |
| Zone d'étude et réglementation .....       | 12        |
| Servitudes.....                            | 12        |
| Études acoustiques .....                   | 13        |
| Études paysagères .....                    | 14        |
| Enjeux liés à l'eau .....                  | 15        |
| Implantation de haies .....                | 16        |
| Biodiversité sur le territoire.....        | 17        |
| Contraintes techniques d'implantation..... | 18        |
| ➤ <b>Synthèse des enjeux.....</b>          | <b>19</b> |
| Le foncier .....                           | 19        |
| Les retombées fiscales .....               | 19        |

## Questions / Réponses..... 20

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| ➤ <b>Propos soulevés .....</b>                 | <b>20</b> |
| ➤ <b>Sujets à aborder.....</b>                 | <b>20</b> |
| ➤ <b>Sujet mis en avant .....</b>              | <b>20</b> |
| Démantèlement du parc éolien.....              | 20        |
| Remplacement des éoliennes en fin de vie ..... | 21        |

## Conclusion .....

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Visite d'un parc éolien ..... | 22 |
| Prochaines étapes .....       | 22 |

## Les participants

19 personnes ont participé au comité de suivi n°1.

### Collectivités

*Commune de Wamin*

CROSNIER Lise, 1<sup>ère</sup> adjointe

LEFEBVRE DE GOUY DE MILLY François, Conseiller municipal, aussi invité comme propriétaire du château de Wamin et volontaire

LEJOSNE Philippe, Maire

*Commune de Auchy-lès-Hesdin*

DUPLOUY Francis, Conseiller municipal

PARMENTIER Frank, Maire

WAROT Jean-Paul, Conseiller municipal

*Commune de Béalencourt*

THERET Benoît, Maire

### Organismes environnementaux

CHERIGIE Valérie, Directrice, SYMCEA

VANQUELEF Quentin, Chargé de mission territorial, CEN

### Organismes patrimoniaux

Commanderie du Bois Saint Jean

Association patrimoine environnement de la commune de Wamin

FENET Patrick, Représentant

### Chambre d'hôtes

SAESENS Jean Louis, Propriétaire, Le Collet vert

### Volontaires

CUVELIER Bernard, habitant de Auchy-lès-Hesdin

PETITBOIS Alain, habitant de Auchy-lès-Hesdin

TANCREZ ALMOR David, habitant de Auchy-lès-Hesdin

### Porteurs du projet

FAUTREZ Anna, Cheffe de projets, Valeco

KARIGER Louise, Cheffe de projets, Velocita Énergies

VAILLANT Romain, Chef de projets, KDE Energy France

### Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Quelia, Concertant

DUQUENNE Marie, Quelia, Concertante

Quelia est mandatée par KDE Energy France

### Excusés

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

DE MONTIGNY Aymard, Commanderie du Bois Saint Jean

BOUZAT Christophe, habitant de Auchy-lès-Hesdin

MARTIN Myriam, habitant de Auchy-lès-Hesdin

MARTIN Didier, habitant de Auchy-lès-Hesdin



## Introduction



Le comité de suivi permet de réunir les acteurs du territoire afin de les informer sur le projet et de leur donner la parole pour qu'ils puissent exprimer leurs attentes. Le but est de pouvoir appréhender ces dernières dans la réalisation du projet, en amont des prises de décisions.



## Ordre du jour

01. Présentation du projet
02. Concertation et communication
03. Études et démarches
04. Questions/réponses
05. Conclusion

Un tour de table a lieu pour que chacun se présente et ait la possibilité d'exprimer la raison de sa présence.

Le maire de Wamin indique qu'il a également une posture d'agriculteur qui n'est pas facile à mettre de côté : il se questionne sur la position qu'il doit avoir dans ce type de réunion. Velocita Énergies répond qu'il doit se représenter en tant que maire. Une discussion a lieu autour de la prise de décisions lors du conseil municipal : quand un élu a une double casquette, il ne peut prendre position et doit s'exclure au moment de la délibération.

## La démarche

### ➔ Un partenariat entre trois acteurs

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 6

## Présentation du partenariat



### Mise en commun des compétences de

- Valeco, producteur d'énergies renouvelables
- Velocita Énergies, développeur et fabricant d'éoliennes



KDE Energy France pilote et coordonne les différentes étapes du projet sur le terrain



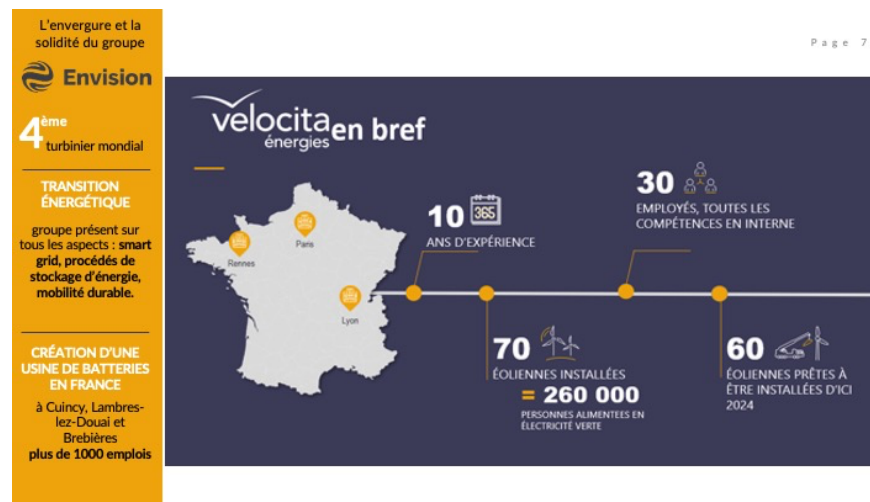
Répartition des rôles et réflexion collective  
Développement, construction, exploitation

Valeco et Velocita Énergies travaillent dans l'identification de sites pour développer des parcs éoliens. Après s'être rendues compte qu'elles travaillaient sur le même territoire, ces deux entités ont décidé de s'associer pour lancer ensemble ce projet en faisant appel à KDE ENERGY France, afin de les assister pour la maîtrise d'ouvrage et de coordonner les différentes étapes du projet.

La commune d'Auchy-lès-Hesdin a délibéré favorablement en avril 2022 afin que des études soient réalisées sur le territoire.

Valeco et Velocita Énergies vont créer une société ensemble et seront responsables du projet jusqu'au démantèlement.

## Velocita Énergies



Velocita Énergies est une société qui existe depuis plus de 10 ans. Elle est en charge de parcs éoliens depuis le début des études de faisabilité jusqu'au démantèlement du parc, incluant donc le développement, la construction et l'exploitation des éoliennes.

L'entreprise est une filiale du groupe Envision Energy qui est le 4<sup>ème</sup> fabricant mondial de turbines éoliennes.

Envision Energy développe également des solutions de stockage d'énergie et est en train de construire une usine de production de batteries électriques qui serviront notamment aux voitures du groupe Renault.

Velocita Énergies est représentée par Madame KARIGER Louise.

## Valeco



Valeco est une société originaire de Montpellier qui s'est développée en 2012 en France et le monde entier. C'est une société publique, détenue par des collectivités d'Allemagne.

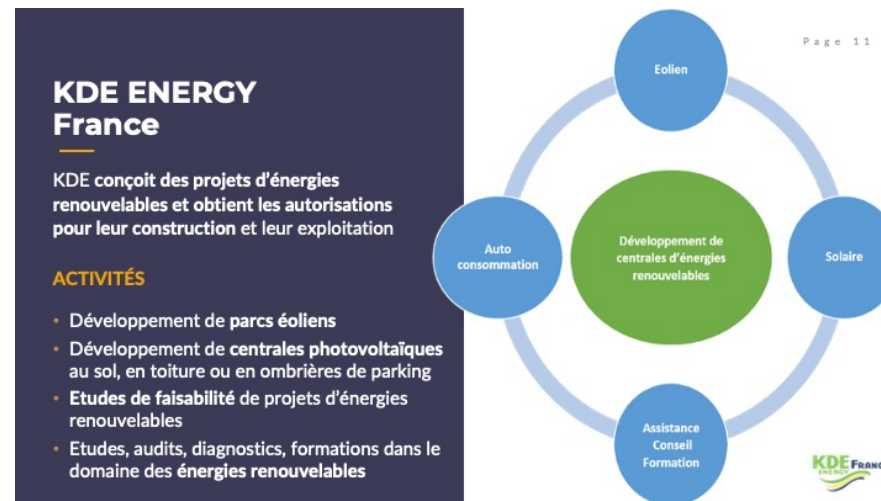
Valeco produit des énergies renouvelables et suit également les parcs éoliens sur toute leur vie. En 2018, est effectué le premier repowering : renouvellement des éoliennes par des éoliennes plus puissantes.

En 2019, l'entreprise s'est associée au groupe allemand EnBW et intègre alors le top 5 des énergéticiens d'origine renouvelable en France.

Un participant demande pourquoi certaines sociétés ont disparues, le groupe répond qu'il s'agit d'un regroupement sous le nom commun de Valeco.

Valeco est représentée par Madame FAUTREZ Anna.

## KDE ENERGY France



KDE ENERGY France a été créée en 2007. C'est une entreprise axée sur le développement de projets éolien, elle ne fait pas d'exploitation de parcs. Il s'agit d'un bureau d'études qui aujourd'hui se diversifie également sur les projets photovoltaïques au sol et sur toiture.

KDE ENERGY France a une relation contractuelle de services envers Velocita Énergies et Valeco pour développer le parc éolien de la Falise.

KDE ENERGY France est représentée par Monsieur VAILLANT Romain.

## ➡ Une démarche concertée

### Outils de concertation et de communication

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 13

#### Concertation et communication LES OUTILS



Permanences d'information en mairie



Visite



Comité de suivi



Lettres d'information



Site web projet

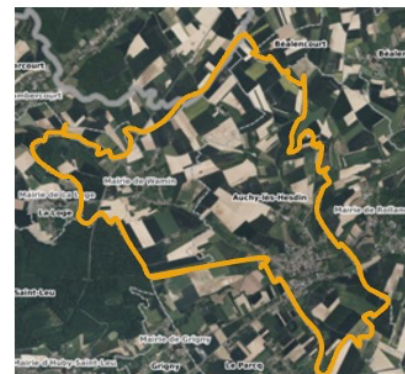
En amont de la démarche administrative, les acteurs du territoire sont concertés pour exprimer leurs attentes face au projet.

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 14

#### Information et dialogue

- Information mi-mars 2023
  - Lettre d'information
  - Site internet (10 mars)
  - Tract - carte postale



La diapositive ci-dessus indique le périmètre dans lequel est diffusée l'information concernant le projet (Auchy-lès-Hesdin et Wamin).

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 15

#### Deux lettres d'information



Deux lettres d'information papier ont été diffusées en boîtes aux lettres sur le territoire, en février 2022 et en mars 2023. D'autres lettres sont prévues d'ici à la mise en place du parc éolien.

### Un site internet dédié au projet



Un site internet dédié au projet a été créé et mis en ligne le 10 mars dernier afin de proposer une information continue sur le projet et sur les actualités de ce dernier.

<https://eolienlafalise.fr>

Carte postale  
distribuée en  
boîtes aux lettres  
de tous les  
habitants de  
Wamin et Auchy-  
les-Hesdin la  
semaine du 13  
mars 2023



# PROJET ÉOLIEN À AUCHY-LES-HESDIN ET WAMIN

## APPEL À VOLONTAIRES !

# PARC ÉOLIEN de la Falaise

Un projet éolien peut susciter des interrogations légitimes autant que de l'enthousiasme. Au printemps 2023, nous initions une phase d'information et de dialogue autour du projet de parc éolien de la Falaise.

Nous faisons appel à des volontaires parmi les habitants des communes de Wamin et Auchy-les-Hesdin.

Vous souhaitez apporter votre contribution constructive ?

Pour participer aux réunions avant le 24 mars 2023 pour participer au comité de suivi en avril et en automne 2023 via :

- notre site internet
- notre adresse email
- en mairie de Wamin ou de Auchy-les-Hesdin

Vous ne souhaitez pas être volontaire mais vous avez des questions ou remarques ? Nous sommes à votre écoute, vous pouvez nous écrire par email.

Vous voulez rester informés ?  
Pour recevoir notre lettre d'information  
Flashez ce QR code >>>>>>>>>>>>>>



Sur le web

Nous mettons à votre disposition un site internet accessible à tout moment à partir du 10 mars 2023

<https://eolienlafalaise.fr>



Contactez-nous par email  
[contact@eolienLaFalaise.fr](mailto:contact@eolienLaFalaise.fr)

Distribué par Valeco et Velocita Energies,  
tous droits réservés

Velocita Énergies et Valeco ont souhaité ouvrir le comité de suivi aux habitants sur la base d'un appel à volontaire diffusé :

- Via une carte postale qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de Wamin et d'Auchy-lès-Hesdin, en mars 2023
- Via le site internet
- Via un formulaire papier disponible en mairie.

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

- Appel à volontaires  
    > **7 volontaires** dont 6 de la commune d'Auchy-lès-Hesdin
- Tous les volontaires ont été invités au comité de suivi n°1

**Formulaire d'appel à volontaire en Mairie le 15 mars 2023**

**Exprimez-vous !**

Un projet éolien peut susciter des interrogations légitimes autant que de l'enthousiasme. Au printemps 2023, nous entrons une phase d'information et de dialogue autour du projet de parc éolien de la Falise.

Nous faisons appel à des volontaires parmi les habitants des communes de Wamin et Auchy-lès-Hesdin.

*Vous souhaitez apporter votre contribution constructive ?*

Portez-vous volontaire avant le 24 mars 2023 pour participer au comité de suivi en avril et en automne prochain en remplissant le formulaire ci-dessous.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_

Commune de résidence : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Commentaire : \_\_\_\_\_

☐ Je m'engage à participer de manière constructive dans le cadre du comité de suivi du projet (2 réunions en avril et en automne 2023)

velocita énergies | valeco | KDE FRANCE

Pour rester informé, rendez-vous sur le site internet dédié au projet : <https://www.parceolien-lafalise.fr>

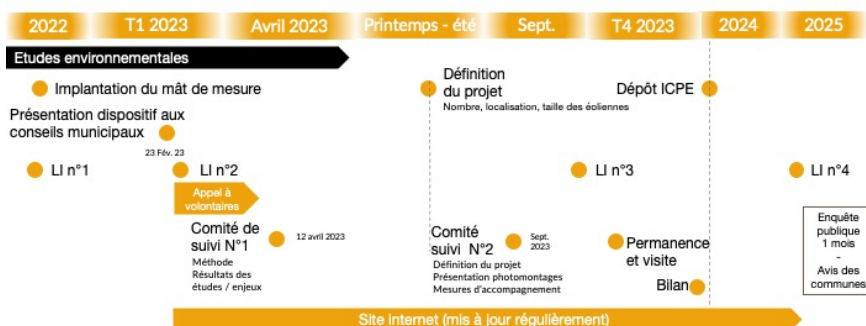
Cet appel à volontaires a permis de mobiliser 6 personnes de la commune d'Auchy-lès-Hesdin et 1 personne de Wamin. Tous ont été invités au comité de suivi n°1 et 4 d'entre eux y sont présents.

## Calendrier du projet

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 20

### Un dispositif continu pour accompagner le projet



La définition du nombre d'éoliennes et des caractéristiques exactes de celles-ci seront connues en été 2023. La demande d'autorisation interviendra début 2024, et de fait, l'enquête publique pourra avoir lieu à partir de 2025.

## Enquête publique et délibérations des communes

L'accord que les porteurs de projet ont eu à ce jour pour le parc éolien de la Falise est le fruit d'une délibération pour réaliser les études de faisabilité et non une validation du projet.

Lors de l'enquête publique, le commissaire enquêteur prendra contact avec la mairie et les porteurs de projet : il instaurera des permanences pour les personnes souhaitant consulter le dossier et émettre un avis pendant une période d'un mois. Le périmètre des communes qui seront concertées (par un avis émis suite à une délibération) dans ce cadre est de 6km autour des éoliennes.

A la suite de cela, le commissaire enquêteur rédigera un avis sur le projet qu'il communiquera au préfet.

Un participant évoque le projet de Maisoncelle qui a été abandonné alors même qu'une délibération favorable avait été émise dans un premier temps. En effet, dans ce cas, le conseil municipal avait décidé de s'opposer au projet après coup et l'entreprise a décidé de l'abandonner. Ce n'est pas le préfet qui a fait objection.

## Le comité de suivi

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

### Le comité de suivi

- **N°1 avril 2023**
  - > **Présentation du projet**, des études réalisées et des enjeux
- **N°2 automne 2023**
  - > Présentation des variantes d'implantation des éoliennes et des photomontages
- **Compte rendu transmis** a posteriori de chaque réunion à tous les invités



Le but de la réunion n°1 du comité de suivi est de présenter aux acteurs du territoire le projet et les résultats des études définissant les enjeux.

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 22

### Les invités

- **Collectivités**
  - > Auchy-lès-Hesdins
  - > Wamin
  - > Béalencourt
  - > Communauté de Communes des 7 Vallées - Notamment le VP Tourisme (randonnée, vélo)
  - > PETR Ternois et 7 Vallées
- **Agriculture**
  - > Exploitants agricoles des parcelles concernées
- **Environnement et patrimoine**
  - > SYMCEA
  - > CEN
  - > Association patrimoine environnement de la commune de Wamin
- **Tourisme / Sport & Loisirs**
  - > Office de Tourisme Vallées d'Opale
  - > Château de Wamin
  - > Club de randonneurs
  - > Chambre d'hôtes
  - > Commanderie Bois Saint-Jean
  - > Associations de chasse
- **Quelques représentants de riverains**
  - > Des riverains volontaires

## Un parc éolien pour répondre aux besoins énergétiques futurs

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 24

### Produire de l'électricité



**Quelque soit le scénario envisagé par RTE, l'éolien joue un rôle prépondérant pour le futur avec une multiplication de 2,5 à 4 fois la puissance installée actuellement**

L'objectif d'un parc éolien est la production d'électricité verte. Le programme national concernant les énergies renouvelables est ambitieux : la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), qui sera révisée en 2024, fixe des objectifs pour la transition énergétique qui sont aujourd'hui difficiles à atteindre.

En effet, la production d'électricité en France devient insuffisante face aux besoins qui ne cessent de croître. RTE a mis en avant différents scénarios qui permettraient d'assurer la production énergétique dans le futur. Le constat est indéniable : il faut garder tous les systèmes de production actuels et multiplier l'éolien, que l'on soit sur un scénario plus orienté nucléaire ou plus énergies renouvelables.

Il faut ainsi pouvoir augmenter la capacité éolienne installée en termes de puissance de 2,5 À 4 fois la puissance installée.

L'avantage des énergies solaires et éoliennes est qu'elles sont aujourd'hui compétitives face à l'énergie nucléaire. Il est également

important de développer l'éolien offshore, dont l'implantation prend du temps actuellement.

Aujourd'hui, les éoliennes sont fabriquées en Europe, la France étant restée en retrait sur cette technologie.

La Commanderie du Bois Saint Jean précise qu'elle est en opposition à l'éolien, elle s'est déjà manifestée lors de divers projets.

## Résultats de l'étude des enjeux

### ➔ Définition des enjeux

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 26

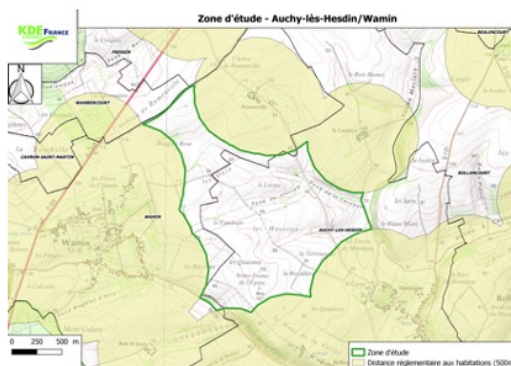
### Méthodologie de prise en compte des enjeux

1. **RÉALISÉ** : Étude de l'état initial - définition des enjeux
2. **EN COURS** : Analyse des impacts du projet pour la définition des emplacements, du nombre et des caractéristiques des éoliennes
3. **A VENIR** : Mesures de compensation ou d'accompagnement

## Zone d'étude et réglementation

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 28



### Le cadre de vie

- Zone d'étude tenant compte d'une distance de 500 mètres réglementaires\* au regard :
  - Des habitations existantes
  - Des zones à urbaniser recensées dans les documents d'urbanisme locaux

\* Conformément à la réglementation en vigueur (Article L515-44 du Code de l'Environnement)

La zone d'étude se situe entre les communes d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin, comme illustré sur la carte ci-dessus.

La zone est définie selon des réglementations précises, qui impliquent entre autres de respecter une distance minimum de 500 mètres avec les habitations ou les zones à urbaniser dans les documents d'urbanisme locaux.

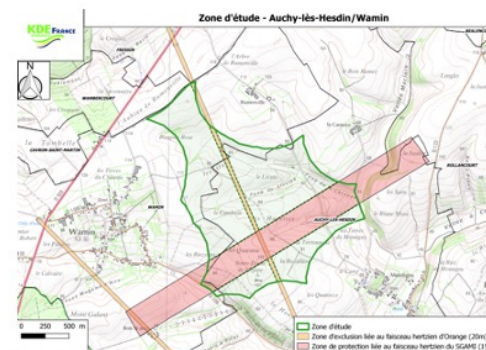
D'autres contraintes peuvent également entrer en compte, notamment concernant les plafonds aériens, mais le territoire ne présente pas de servitudes aériennes.

Toutes les problématiques qui pourraient impacter le projet ont été recensées pour permettre une délimitation des zones à éviter concernant l'implantation des éoliennes. Il s'agit de l'étude des servitudes.

### Servitudes

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 30



### Réseaux de communication

- Contraintes techniques
- Deux zones de protection vis-à-vis d'ouvrages de télécommunication appartenant à deux services :
  - Faisceau hertzien appartenant à Orange : distance d'éloignement de 15 mètres à respecter
  - Faisceau hertzien appartenant aux services de défense Nord : distance d'éloignement de 150 mètres à respecter

Sur le territoire étudié, les contraintes techniques ont été analysées. La zone est traversée par deux faisceaux hertziens de télécommunication

appartenant pour l'un à Orange et pour l'autre aux services de défense Nord.

Dans ces circonstances, des distances légales d'éloignement sont imposées :

- Pour le faisceau appartenant à Orange, il s'agit de respecter une distance de 15 mètres,
- Pour le faisceau appartenant aux services de défense, c'est une distance de 150 mètres minimum à respecter.

Elles sont représentées en rose et orange sur la carte précédente. On commence dès lors à constater des zones de la carte où l'implantation d'éoliennes sera impossible.

## Études acoustiques

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 32



### Un environnement calme à préserver

- Mesures acoustiques réalisées au niveau des lieux de vie à proximité de la zone du 9 au 23 mars 2023
  - Émergences à ne pas dépasser selon l'arrêté du 26 août 2011 :
    - > + 5 dB(A) en journée (de 7h à 22h)
    - > + 3 dB(a) la nuit (de 22h à 7h)
  - Emergences = bruit ambiant avec un parc éolien en activité - bruit ambiant sans éolienne
  - Calculs des émergences une fois la localisation des éoliennes et leurs caractéristiques techniques définies
- Si un dépassement est avéré, un plan de bridage (ralentissement de vitesse de rotation du rotor) est mis en place

Pour assurer la préservation de l'ambiance sonore au niveau des habitations, une étude acoustique est en cours de réalisation.

Il s'agit de mesurer l'état initial de la zone, l'ambiance sonore actuelle et quotidienne. Une campagne de mesures a alors été mise en place du 9 au 23 mars 2023 : il s'agissait de disposer des sonomètres dans

les jardins des maisons les plus proches de la zone envisagée afin de mesurer l'ambiance sonore actuelle sans éolienne.

Huit sonomètres ont été installés aux alentours de la zone, quatre sur Wamin et quatre sur Auchy-lès-Hesdin.

La réglementation impose deux limites à ne pas dépasser :

- 5 dB(A) en journée (de 7h à 22h),
- 3 dB(A) la nuit (22h à 7h).

Grâce aux études acoustiques et selon les caractéristiques techniques des éoliennes qui seront connues cet été, des simulations informatiques vont être réalisées par un bureau d'études externe afin de s'assurer que cette réglementation soit respectée.

## Gestion de l'acoustique

- **Réglementation précise** concernant les émissions sonores (arrêté du 26 août 2011)
- En cas de dépassement des émissions sonores réglementées, **plan de bridage** mis en place afin de **ralentir la vitesse de rotation du rotor**
- **L'exploitant a 12 mois pour vérifier la conformité acoustique** de l'installation après sa mise en service
- En cas de non respect des réceptions acoustiques, un nouveau plan de bridage est mis en place

Dans le cas où la sonorité des éoliennes dépasserait la norme légale, un plan de bridage serait mis en place selon les conditions météorologiques données. Il conviendrait ainsi de ralentir l'éolienne lorsque l'émergence légale risquerait d'être dépassée.

La législation impose qu'une nouvelle campagne de mesures acoustiques ait lieu une fois la mise en place du parc éolien réalisée afin d'adapter le plan de bridage si besoin.

Un participant s'interroge sur les compensations possibles envers les particuliers qui percevraient une gêne depuis leur maison. Il questionne la possibilité qu'une compensation financière soit

proposée pour améliorer l'isolation phonique de la maison. Valeco répond que des compensations existent en effet lorsque la réglementation sonore est dépassée. On parle surtout d'installer des haies favorisant l'isolation phonique, bien que les exploitants s'adaptent aux besoins.

Pour répondre à la question d'un participant, KDE ENERGY France confirme que le bridage des éoliennes implique une baisse de production du parc éolien, et que cela est pris en compte dans le développement économique du projet.

Si la distance aux habitations est plus importante, la gêne acoustique est amoindrie mais quoiqu'il arrive, le bridage reste nécessaire car il intervient également dans la prise en compte certains critères écologiques (voir page 17).

## Études paysagères

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 35

### Un paysage rural à prendre en compte

Étude paysage et patrimoine local

- En cours de réalisation par le bureau d'études Auddicé
- Analyse fine des sensibilités
- périmètre de 20 km autour du site

#### Sensibilité paysagères

- > lieux de vie
- > voies de communication
- > structures paysagères, etc.

#### Sensibilités patrimoniales

- > Monuments Historiques
- > UNESCO
- > Sites classés, etc.

- Photographies réalisées depuis une quarantaine de points de vue clés
- Photomontages : seront réalisés en automne 2023
- Une attention particulière sera portée vis-à-vis de l'église et du château de Wamin

Le paysage environnant la zone d'implantation est riche en histoire et plusieurs biens patrimoniaux ont été recensés dans un rayon de

20km. Il s'agit de sites classés, de monuments historiques ou encore de biens reconnus par le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est donc indispensable d'analyser si, au regard de la zone d'étude envisagée, une co-visibilité pourrait impacter ces biens. Les incidences seront évaluées en amont de l'implantation des éoliennes.

Une analyse fine sera également portée sur les entrées et sorties de bourg, les hameaux avoisinants, les voies de communications, les chemins de randonnées, etc.

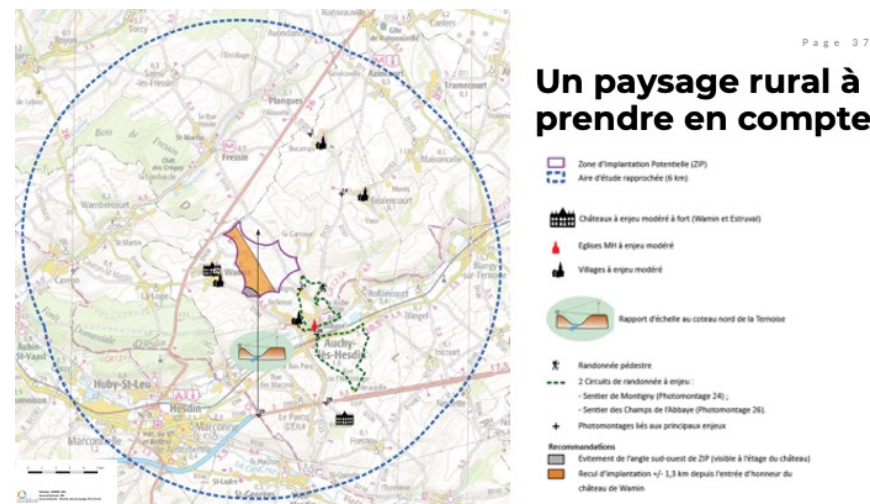
Le Collet vert, chambre d'hôtes, indique qu'il a une posture de défense du patrimoine de Wamin.

Un participant s'inquiète de la taille des éoliennes : il indique que si ces dernières mesurent 200 mètres, il sera évident qu'elles seront toujours visibles. Il prend l'exemple de l'église qui est déjà visible depuis la route de Fruges et souligne que les éoliennes feront trois fois la taille du clocher de cette dernière.

Aussi est souligné le fait que le mât, mesurant 100 mètres, était visible depuis le château de Wamin.

Les porteurs de projet indiquent qu'une quarantaine de photomontages seront réalisés pour évaluer l'intégration des éoliennes dans l'environnement et mettre en place des mesures adaptées.

Un participant souligne que beaucoup d'éoliennes sont déjà présentes sur le territoire mais que grâce au relief elles restent discrètes.



La diapositive ci-avant illustre, dans la zone d'implantation possible des éoliennes, des enjeux patrimoniaux beaucoup plus importants à l'Ouest (zone orangée) qu'à l'Est (zone non colorée).

Ainsi, les analyses sur l'inter-visibilité préconisent d'éviter la partie Ouest de la zone d'implantation potentielle afin de mieux insérer le projet éolien et de faciliter l'instruction du dossier.

Plusieurs scénarios sur la base de ces préconisations seront réalisés afin d'analyser l'implantation selon divers facteurs : économiques, humains, paysagers et environnementaux.

Un participant relève le sujet d'effet d'encerclement avec la commune de Fressin qui est en train de développer un projet similaire. KDE ENERGY France et Velocita Énergies annoncent être liés à cette étude et assurent que selon le projet qui déposera le dossier ICPE en premier lieu, une analyse des effets cumulés sera réalisée pour le second.

Le propriétaire du château de Wamin énonce le fait qu'il est encerclé de projets éoliens qui viennent affecter la qualité de son patrimoine. Il

souligne le fait que l'implantation des éoliennes se fait à la frontière des communes concernées pour protéger leur qualité paysagère sans s'inquiéter de l'impact que cela aura sur les propriétaires de la commune d'à côté, qui eux ne recevront pas de retombées fiscales.

## Enjeux liés à l'eau

Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 39



## Circulation de l'eau dans le sol

- Diagnostic de la **situation hydraulique** au droit du projet et de son bassin versant
- Exemple de cas : **Parc éolien de Prémont-Serain**
  - Bordure de type caniveau
  - Puit d'infiltration au pied d'une éolienne
  - Rediriger l'écoulement de l'eau lors des pluies
- Chaque site présente des **caractéristiques particulières** qui nécessitent des **solutions adaptées**

Les conseils municipaux d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin ont relevé le sujet de la circulation de l'eau comme important à prendre en compte dans la mise en place du projet. Un diagnostic sur la situation hydraulique est en cours, il était donc très important que le SYMCEA soit présent au comité de suivi pour apporter son expertise.

La structure intercommunale SYMCEA, Syndicat Mixte Canche Et Authie, précise que leur intérêt est porté sur la protection de la ressource en eau du territoire, notamment des bassins versants de la Canche et de l'Authie. Leurs compétences sont liées notamment à la gestion de zones humides, à la question des ruissellements et des inondations. C'est en cela qu'ils sont attentifs au projet : l'occupation des sols va être impactée et il est nécessaire de prendre en compte

les enjeux liés à l'eau afin de réduire les impacts. Ce syndicat travaille déjà en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la communauté de communes sur la question des ruissellements.

Le maire de la commune de Béalencourt exprime qu'il est lui-même concerné par un projet éolien sur son territoire. Il indique également, concernant le sujet des ruissellements, que l'eau passe par sa commune avant d'aller vers Auchy-lès-Hesdin et Wamin et qu'il serait intéressant de voir ce qu'ils peuvent faire en amont à ce sujet. Il est favorable à ce que des solutions soient mises en place sur sa commune.

Valeco souligne l'importance d'établir un diagnostic afin de définir les enjeux et d'adapter les solutions en fonction de la situation.

Le SYMCEA intervient en soulignant qu'il possède le logiciel WaterSed qui permet de dessiner l'état initial des axes de ruissellements sur plusieurs fréquences sédimentaires en tenant compte des enjeux humains et des enjeux sur les milieux aquatiques. Cet outil peut s'avérer très intéressant pour la protection des habitations par exemple.

Le SYMCEA travaille déjà à l'accompagnement d'une société qui pose du photovoltaïque au sol : leurs compétences les aident à décider de l'implantation des équipements.

On constate sur le territoire des problématiques de ruissellement, phénomènes très locaux (pluies hivernales de courte durée, ou orages d'été intenses).

Le SYMCEA dispose de divers moyens afin de réguler les ruissellements : implantation de haies, fascines<sup>1</sup>, aménagements

d'hydraulique douce. Il travaille en lien étroit avec la chambre d'agriculture pour l'installation de ces dispositifs. Si l'hydraulique douce n'est pas suffisante, des aménagements pouvaient être mis en place, mais les coûts d'entretien importants et l'érosion amenée par ces ouvrages font qu'ils ne sont plus financés par l'agence de l'eau.

Des mesures d'accompagnement peuvent donc être mises en place pour accompagner les communes à lutter contre l'érosion.

Si on ne veut plus avoir besoin de créer des fossés, il faut commencer par arrêter d'artificialiser les sols et préserver les espaces naturels afin d'obtenir une gestion naturelle de l'eau souligne le CEN. L'agriculture peut devenir un vrai allié dans ce contexte.

Un participant relève le fait que quelques éoliennes n'impacteront pas forcément le bassin versant alors que ces problématiques sont déjà là. Des élus regrettent la réactivité de la communauté de communes sur ce sujet.

### Implantation de haies

Il faut rester vigilant sur la question de l'implantation de fascines et haies autour de l'éolienne car il pourrait y avoir des impacts si les haies deviennent fonctionnelles par certaines espèces.

<sup>1</sup> Fagot, assemblage de branchages qui permet d'abattre la vitesse de l'eau et de stocker la partie sédimentaire en amont.

## Biodiversité sur le territoire

### Enjeux de biodiversité

- Études en cours par le bureau d'études **Tauw Environnement**
- **Inventaires :**
  - 1 an (différents cycles biologiques – 4 saisons)
  - **Recenser les espèces** (Oiseaux, Chauves-souris, Mammifères, Reptiles, etc.)
- **Différentes sensibilités identifiées :**
  - Reproduction de certains **passereaux** et autres espèces
    - Alouette des champs
    - Vanneau huppé
    - Faucon hobereau
  - Fréquentation par certains **rapaces**
    - Busard des Roseaux
    - Saint-Martin
  - **Espèces communes de chauves-souris**
- **Le projet sera défini en tenant compte de ces enjeux**



Les études sur la biodiversité sont réalisées par le bureau d'études Tauw Environnement.

L'objectif est de recenser, par le biais d'inventaires mensuels ou bimensuels, toutes les espèces présentes sur la zone. Le territoire compte une grande diversité d'espèces patrimoniales d'oiseaux et de chauves-souris qui sont le plus impactés. Certains rapaces utilisent également le site en période de chasse ou de reproduction.

Les études sur la biodiversité permettent d'adapter le gabarit des éoliennes envisagé pour réduire les impacts. La garde au sol minimale attendue est de 30m, toutefois nous cherchons à l'augmenter en ayant recours à des gabarits d'éoliennes qui le permettent.

<sup>2</sup> CEN : accompagne les communautés de communes dans la transition énergétique. C'est une association agréée par l'État et la Région et financée par la DREAL et l'agence de l'eau. L'objectif de ce conservatoire est de monter des projets pour trouver des financements afin de protéger les espaces naturels. L'association a déjà travaillé en lien avec Valeco.

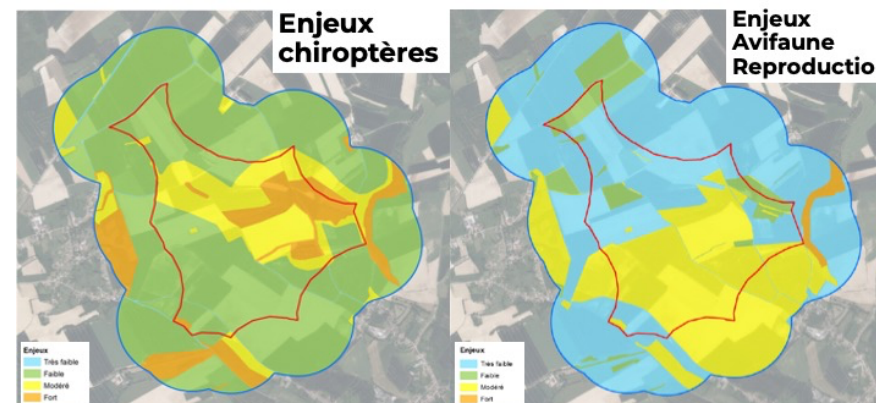
Le conservatoire d'espaces naturels<sup>2</sup> précise que bien qu'il s'agisse d'espèces communes recensées sur la zone, ces espèces sont belles et rares pour le département, notamment pour le Busard des Roseaux. Le CEN indique qu'ils ont des bénévoles qui repèrent les nids d'oiseaux sur le territoire et il propose de prendre en compte ceux recensés pour adapter les mesures à prendre.

Les porteurs de projet précisent que des conventions seront signées avec les agriculteurs pour ne pas détruire les nids présents sur la zone en lien avec des écologues qui viendront sur place et émettre des recommandations à prendre en compte.

Ces mesures seront inscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Parc éolien de La Falaise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 42



Un mât de mesures a été installé de mars 2022 à janvier 2023 afin de suivre l'activité des chauves-souris en hauteur durant leur cycles

d'activité. Ces mesures permettent de compléter les inventaires réalisés au sol.

Les cartes ci-avant montrent, en orange, les zones à éviter par rapport aux chauves-souris et oiseaux. Une distance de 150 à 200 mètres des lieux de vie est préconisée pour réduire les impacts. Les zones en jaune doivent faire l'objet de vigilance.

La zone d'étude du projet éolien est en dehors des ZNIEFF<sup>3</sup> de type 1 et 2 présentes sur les communes d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin. Il s'agit d'un choix d'évitement réalisé par les porteurs de projet lors de l'identification de la zone d'étude.

Une étude a été menée en installant des micros à des intervalles réguliers de 50m depuis les structures végétales que les chauves-souris apprécient (haies, lisières de bois, etc.). L'étude montre que selon les haies et leurs fonctionnalités, l'activité des chauves-souris (de déplacement ou de chasse) est réduite à partir de 100m mais cette dernière peut varier.

Les inventaires réalisés lors des périodes de transits printaniers et automnaux et de mise-base (reproduction) ont permis de recenser les espèces locales et leur comportement. En effet, les chauves-souris ont une activité principalement de mars à novembre.

## Contraintes techniques d'implantation

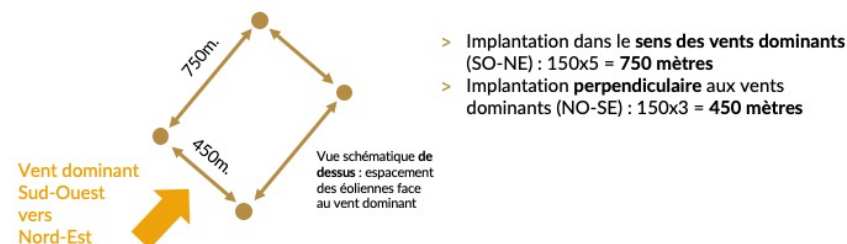
Parc éolien de La Falise - Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 44

### Potentiel éolien

- Critères techniques d'éloignement entre les éoliennes à prendre en compte pour éviter des effets de sillage

Exemple d'optimisation d'un parc éolien avec des éoliennes d'un gabarit de 150 mètres de rotor :



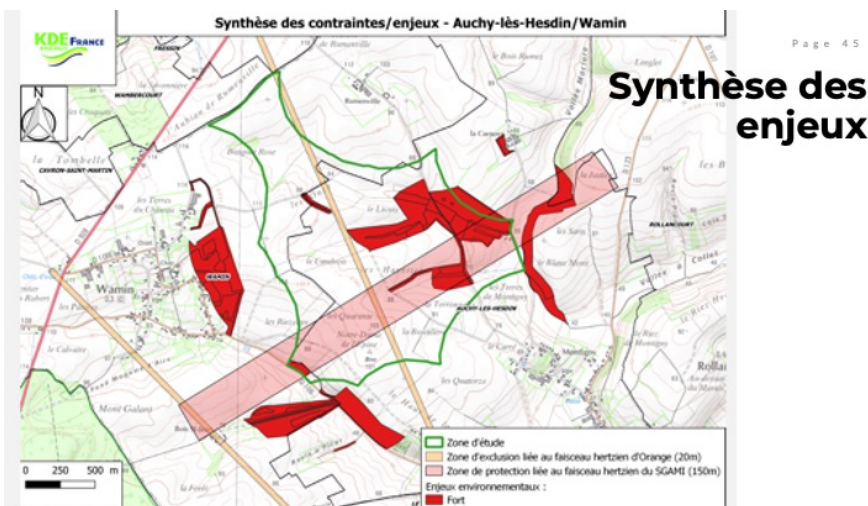
Afin d'optimiser la production électrique des éoliennes, des distances sont à prendre en compte entre chaque éolienne en fonction des vents dominants pour éviter les turbulences sur l'éolienne suivante. Par exemple dans le sens du vent dominant il faut une distance de 5 fois la hauteur de l'éolienne entre deux éoliennes.

Les caractéristiques des turbines et le diamètre du rotor (longueur des pales) définissent la puissance de l'éolienne : plus elle est grande, plus elle est puissante et moins on installe d'éoliennes pour la même production électrique.

<sup>3</sup> Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

## ➤ Synthèse des enjeux

La superposition des enjeux permettra de déterminer les lieux possibles pour les implantations d'éoliennes : habitations, servitudes techniques, paysage, biodiversité, potentiel éolien.



**A ce stade le nombre, la taille et l'emplacement des éoliennes n'est pas défini**

Potentiel de la zone d'étude : **8 éoliennes au maximum**

**Sur la base des résultats, des variantes d'implantation seront étudiées et présentées au comité de suivi n°2 en automne 2023**

Aujourd'hui, la zone étudiée permettrait l'implantation 8 éoliennes au maximum, mais les porteurs de projet envisagent plutôt 5 éoliennes d'au moins 5MW chacune.

L'énergie qui sera produite cheminera vers le poste source de Coupelle Neuve ou de Hesdin. Enedis fera une proposition en fonction de la disponibilité dans les postes au moment du raccordement.

La définition de l'emplacement des éoliennes et l'accessibilité du site sont en cours d'analyse. Des scénarios répondant aux divers critères réglementaires seront présentés lors du comité de suivi n°2.

## Le foncier

La répartition des indemnités dépend du contexte parcellaire. Généralement, une partie revient au propriétaire exploitant de la parcelle et au locataire.

Monsieur Petitbois, volontaire pour participer à ce comité, indique qu'il est directement touché par le projet car étant agriculteur, ses parcelles sont susceptibles d'être concernées par l'implantation.

## Les retombées fiscales

Le sujet de la répartition des retombées fiscales que la communauté de communes touche est abordé, elles peuvent être redistribuées en conseils communautaires si la répartition est jugée incorrecte selon l'impact perçu par certaines communes.

Ce sujet peut être abordé au Conseil communautaire de la Communauté de Communes des 7 Vallées par les maires concernés.

## Questions / Réponses

### ➔ Propos soulevés

Une participante intervient en appuyant sur le fait qu'un référendum dans les communes serait judicieux pour que tout le village puisse voter. Velocita Énergies indique que cela a déjà eu lieu mais n'a pas été représentatif car la participation a été très faible.

Un habitant de la commune d'Auchy-lès-Hesdin intervient en disant que même s'il va habiter près de la zone du projet, il n'est pas contre le projet. Les habitants ont conscience du contexte de la transition énergétique. Le tout est de trouver des solutions qui amoindrissent les nuisances.

### ➔ Sujets à aborder

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 48

## Sujets à aborder

#### • Environnement

- Oiseaux migrateurs, gibier, chasse
- Ruissellement des eaux
- Implantation de haies à proximité
- Impact du chantier de construction
- Impact de l'éolien sur la santé

#### • Exploitation du parc éolien

- Durée de vie des éoliennes
- Démantèlement, recyclage, devenir du site après 25 ans
- Prix de revient de l'éolien
- Intérêt pour les collectivités

#### • Caractéristiques du parc éolien

- Chemins d'accès et plateformes
- Gestion de l'acoustique
- Association patrimoine de Wamin

#### • Développement du projet

- Taux de refus par le préfet
- Impact de la loi d'accélération des EnR
- Raccordement au réseau électrique

Une liste de sujets sollicités par les élus municipaux en mars 2023 doivent faire l'objet de précisions ou réponses de la part des porteurs du projet. Étant donné le temps nécessaire pour les aborder, il est proposé que les porteurs du projet apportent des réponses par des écrits : email, newsletter et via le site internet du projet. La possibilité

d'afficher des documents au tableau communal est évoquée par les mairies.

### ➔ Sujet mis en avant

## Démantèlement du parc éolien

Parc éolien de La Falise – Auchy-lès-Hesdin et Wamin  
Comité de suivi n°1 - 12 avril 2023

Page 52

## Démantèlement du parc éolien

#### • Arrêté du 10 décembre 2021

- > **Excaver la totalité des fondations**, remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité
- > **Décaisser les aires de grutage et les chemins d'accès** sur une profondeur de 40 cm
- > **Démanteler les installations de production d'électricité**, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres
- L'exploitant du parc éolien s'engage à **provisionner une somme garantissant le bon démantèlement** du parc
  - > Selon la puissance des aérogénérateurs installés
  - > Montant minimum = 50 000 euros pour un aérogénérateur de 2 MW ou moins, 25 000 euros par MW supplémentaire

Concernant le démantèlement, une somme de 25 000 euros par MW est provisionnée dès le début de l'exploitation du parc pour assurer de son démantèlement en cas de faillite de l'entreprise exploitante. Dans le cas présent et sur une hypothèse d'éoliennes de 5MW, le montant total s'élèverait à 125 000 euros par éolienne.

La loi impose le démantèlement de l'intégralité de l'éolienne, du bloc de béton et des câbles enterrés dans un rayon de 10 mètres autour de chaque installation.

Le béton récupéré lors du démantèlement est concassé afin d'être réutilisé pour la création de chemins sur d'autres parcs par exemple.

### Remplacement des éoliennes en fin de vie

L'espérance de vie d'une éolienne se situe entre 25 à 30 ans. Aujourd'hui, le démantèlement s'opère avant car les éoliennes sont remplacées par des modèles plus performants avant la période de 25 ans.

Les éoliennes de Fruges sont évoquées, elles sont mises en place depuis 25 ans pour certaines et sont en cours de renouvellement.

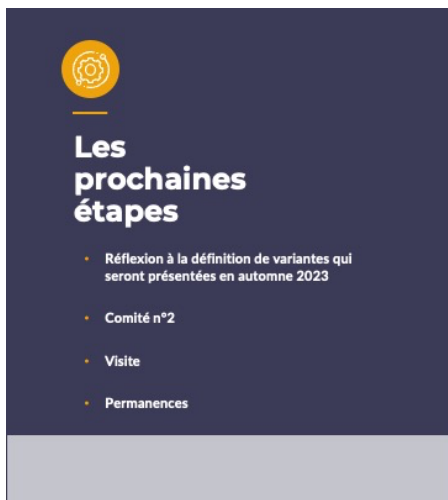
Si le projet à renouveler est similaire en tout point à l'existant, il n'y a pas besoin d'autorisation, un simple porté à connaissance est possible, mais si les éoliennes sont déplacées de quelques mètres ou sont de gabarit différent il faut un nouveau dossier de Demande d'Autorisation Environnementale comme cela est le cas pour les nouveaux projets.

## Conclusion

### Visite d'un parc éolien

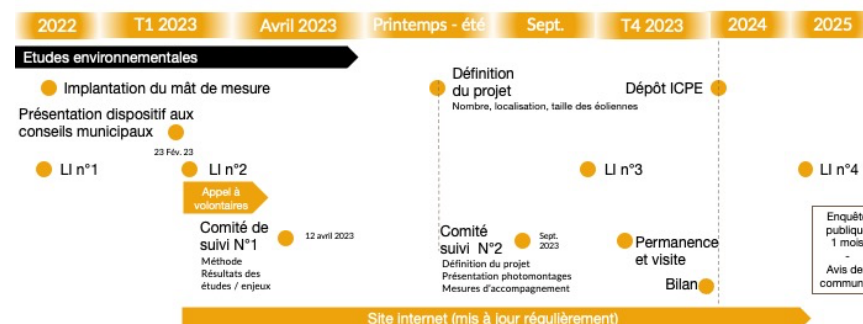
La visite d'un parc éolien est proposée mais les participants n'en voient pas l'utilité du fait que des parcs éoliens sont suffisamment proches.

### Prochaines étapes



Le comité de suivi n°2 est prévu en automne 2023 et sera annoncé bien en amont de la réunion. La démarche des porteurs du projet est saluée par les participants.

### Un dispositif continu pour accompagner le projet



Les porteurs du projet sont joignables à tout moment par email :

[contact@eolienlafalise.fr](mailto:contact@eolienlafalise.fr)

Ou sur le site internet dédié au projet :

<https://eolienlafalise.fr>